

Découvrir le CDI



Découvrir le CDI





Le C.D.I

Le C.D.I est la bibliothèque du collège.

C.D.I signifie
Centre de Documentation et d'Information

Mme Dubuffet est la professeur documentaliste.

***En tant que professeur**, elle t'enseignera comment fonctionne une bibliothèque et comment faire une recherche documentaire.*
***En tant que documentaliste,** elle s'occupe des documents du C.D.I (achat, enregistrement et rangement des livres par exemple).*



Ce qu'on peut faire au CDI

- Être formé à la recherche documentaire.
- Venir travailler avec ses professeurs.
- Faire des recherches (personnelles ou non).
- Utiliser les ordinateurs pour faire des recherches ou taper un texte.
- Faire ses devoirs quand on a besoin des documents du CDI.
- Lire et emprunter des livres ou des magazines.

Comment emprunter un document ?

Pour emprunter un document (livre ou magazine), il faut venir voir le professeur au bureau.

Un document est prêté pour **15 jours** mais le prêt peut être prolongé si besoin.

En début d'année, on ne peut emprunter qu'un seul document.

Pour rendre un livre, il faut bien penser à le déposer sur le bureau.

Venir au CDI

Le CDI est ouvert
selon les mêmes horaires que le collège.
Il est fermé de 11h40 à 12h40 et pendant les
récréations de l'après-midi et du mercredi matin.

Les classes qui viennent travailler au CDI sont
prioritaires sur les élèves de l'étude.

Pour savoir si tu peux venir au CDI, il faut consulter l'emploi du temps sur l'ENT ou sur le panneau d'affichage dans le hall.

Comment faire pour venir au C.D.I ?

Tu dois te ranger sur l'**emplacement CDI dans la cour** :

- à 8h25
- au début de la récréation le matin (si tu en as besoin)
- après les récréations
- à la pause déjeuner à 12h40, 12h55 ou 13h10

Aux autres moments de la journée, il faut se ranger :

- devant la **salle d'étude A01**
- devant la **porte du CDI** (si tu as cours au CDI).

Les règles de vie au CDI

- Le C.D.I. doit être un lieu calme pour pouvoir travailler correctement.
- Quand tu veux venir au C.D.I., il faut donner ton carnet de correspondance à l'adulte qui vient te chercher.
- Avant d'utiliser un ordinateur ou internet, tu dois demander l'autorisation à un adulte.
- Il faut prendre soin des documents et du matériel mis à ta disposition.

A bientôt

au

C.D.I. !

Découvrir le CDI





Merci !